

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 1<sup>er</sup> juin 2021**

### TABLE DES MATIÈRES

#### PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Dunn

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Dunn

#### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. D'Amours

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

### LOYERS

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Fitch

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Austin

L'hon. M. Flemming

M. Austin

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. McKee

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

### PREMIÈRES NATIONS

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous pleurons tous la terrible perte de 215 enfants dont les corps ont été découverts sur le terrain du pensionnat autochtone de Kamloops. Nous sommes profondément attristés par cette tragédie.

Il faut guérir, et il faut vraiment que le premier ministre de la province communique avec les dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick pour discuter de l'histoire du racisme systémique dans la province et entendre ce qu'ils ont à dire à cet égard et pour écouter les idées sur ce qui est possible et sur les façons de corriger les injustices passées et actuelles. Monsieur le premier ministre, communiquerez-vous avec les dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et les écouterez-vous à ce sujet?

**L'hon. M<sup>me</sup> Dunn** (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Je dirais que le gouvernement actuel est le premier dans l'histoire de la province à vraiment reconnaître l'existence bien réelle du racisme systémique et à signaler que nous prendrons des mesures pour y remédier.

Je dirais aussi que j'ai discuté personnellement d'un grand nombre des questions avec les Premières Nations de la province. Nous savons qu'il est important de comprendre la situation et de veiller à y remédier. Vous avez bien entendu le premier ministre prendre la parole plus tôt et dire que nous enquêterons sur chacun des externats autochtones dans la province et que, si des enfants ne sont pas rentrés chez eux, nous déterminerons pourquoi. Je pense que c'est du jamais vu. Merci.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : J'aimerais sincèrement entendre le premier ministre répondre à la question.

Le Nouveau-Brunswick n'est pas exempt de l'histoire des pensionnats autochtones. En plus de la Indian Academy, en activité à Sussex de 1794 à 1833, la province comptait 12 externats autochtones qui étaient situés sur les réserves des Premières Nations ou à proximité.

Compte tenu de la tragédie survenue en Colombie-Britannique, le premier ministre communiquera-t-il vraiment avec les dirigeants et communautés des Premières Nations pour vérifier s'il y a dans la province des demandes liées à la négligence et aux mauvais traitements qui ont été commis?

## Questions orales

**L'hon. M<sup>me</sup> Dunn** (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie encore le député de la question. Je répète que le gouvernement provincial actuel est déterminé à faire tout en son pouvoir en ce qui a trait au système de pensionnats autochtones ainsi qu'aux externats autochtones.

Je vous rappelle aussi de réfléchir au fait que, peut-être à Sussex, des documents historiques montrent en fait que les externats autochtones ont fini par être des pensionnats et ont servi de tremplin pour l'établissement des pensionnats autochtones ; la province fera donc tout son possible. Nous discuterons de la question avec les Premières Nations. Nous nous pencherons sur la question, et nous irons au fond de toute l'affaire. Merci.

[Original]

### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre de ses propos à ce sujet, mais c'est clair qu'il faudra avoir le leadership du premier ministre sur cet enjeu.

Je vais passer à un autre sujet et je souhaite que le premier ministre veuille bien répondre à ma question. Au cours des derniers mois et des dernières semaines, nous avons pu constater que nous avons de sérieux problèmes en ce qui concerne nos professionnels de la santé, leur recrutement et leur maintien en poste. Le premier ministre a établi un mandat de négociation de 3 % pour les augmentations salariales sur 4 ans. Maintenant que les travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick ont officiellement reçu leur reclassification, ce même mandat d'une augmentation de 3 % sur 4 ans sera-t-il appliqué à cette nouvelle reconnaissance les concernant.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Oui, les travailleurs paramédicaux ont suivi une certaine procédure, mais cela ne veut pas dire que la même procédure sera suivie dans d'autres situations. Toutefois, je pense que l'aspect concret de la parité salariale avec nos provinces voisines en Atlantique est certainement important.

Il est important non seulement que nous puissions atteindre la parité à l'égard des avantages sociaux que nous offrons, mais aussi que nous soyons conscients des conditions de travail. Il a été souligné que le personnel infirmier ne devrait pas avoir peur de se présenter au travail. Nous l'avons entendu à maintes reprises en discutant avec la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers. Il a certainement été clairement précisé qu'il s'agit d'une question sur laquelle il faut se pencher.

## Questions orales

Il y a de nombreuses préoccupations à l'égard de l'amélioration des milieux de travail pour nos travailleurs de la santé et de la façon dont nous pouvons gérer le tout dans l'avenir. J'aimerais tenir de véritables discussions à ce sujet en abordant bien plus d'aspects que le salaire, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, Monsieur le président. Il s'agit de parler des lieux de travail, du milieu de travail et des conditions de travail afin que les gens puissent aimer ce qu'ils font au quotidien, à savoir s'occuper des gens de la province.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les gens qui travaillent dans les services publics veulent bien assurer la prestation de services, mais ils travaillent également pour gagner leur vie. Ils ont besoin de moyens convenables pour vivre. Dans le budget figure un poste budgétaire intitulé Provision pour fonds supplémentaires. L'objectif du poste budgétaire est défini clairement : « Fournir des fonds supplémentaires à d'autres programmes gouvernementaux afin de couvrir les coûts associés à la conclusion de conventions collectives ». Les fonds consacrés à ce poste budgétaire sont passés de 62 millions de dollars en 2018-2019 à 163 millions de dollars au titre du budget de l'exercice financier en cours. Il s'agit d'une augmentation de plus de 100 millions de dollars pour ce poste budgétaire. Je veux savoir ceci de la part du premier ministre : À l'aide des fonds maintenant disponibles au titre du budget de l'exercice financier en cours, changera-t-il les consignes de négociation, qui prévoient une augmentation salariale de 3 % sur quatre ans?

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Oui, nous faisons preuve d'une diligence raisonnable pour ce qui est des négociations collectives en cours relativement à quelque 25 conventions collectives. L'argent dont vous parlez doit, en effet, couvrir des coûts associés à la conclusion de conventions collectives. Il doit également couvrir des coûts engendrés par les tempêtes. Il doit aussi couvrir des coûts engendrés par les tempêtes de verglas et les inondations. Il se trouve que nous passons au travers de la pandémie de COVID-19, et elle n'est pas encore terminée. Eh bien, une grande part des fonds en question, comme le sait le député puisqu'il a déjà été ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, est déjà consacrée aux situations d'urgence. Ce n'est pas de l'argent à dépenser pour le plaisir. Les fonds serviront en cas d'urgence, et, depuis un an, nous connaissons une véritable situation d'urgence à l'échelle mondiale, à savoir la pandémie. Donc, oui, voilà à quoi l'argent est consacré.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les éléments clés du poste budgétaire sont les négociations collectives et les conventions collectives. Le gouvernement actuel a fait passer les fonds qui y sont consacrés de 62 millions à 115 millions de dollars l'année suivante, soit 2019-2020, puis à 175 millions de dollars et à 163 millions de dollars pour l'exercice en cours. Le gouvernement actuel a considérablement augmenté année après année après année les fonds consacrés à ce poste et il ne les utilise pas pour conclure une convention qui assure à nos employés des services publics, surtout dans le secteur des soins de santé, la parité salariale avec d'autres provinces. Nous avons de la difficulté à maintenir en poste le personnel infirmier et à

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

recruter du personnel infirmier, du personnel infirmier auxiliaire autorisé et maintenant des travailleurs paramédicaux, qui ont obtenu une reconnaissance et voudront être traités de façon équitable. Monsieur le premier ministre, changerez-vous vos consignes de négociation?

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. En ce qui concerne les augmentations salariales proposées dont nous discutons dans le contexte des contrats en question, les conventions collectives doivent convenir aux deux parties. Elles doivent certainement être favorables aux travailleurs, mais elles doivent également soutenir le Nouveau-Brunswick.

Je dois répéter, encore une fois, que le député, puisqu'il a déjà été président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, sait exactement à quoi sont consacrés les fonds en question. Ils sont consacrés aux situations d'urgences. Ils sont consacrés aux situations d'urgences comme les inondations, les tempêtes de verglas ou une pandémie mondiale. Une pandémie mondiale nous a atteints et a siphonné de l'argent de notre système. Nous faisons absolument ce que nous pouvons pour soutenir les gens du Nouveau-Brunswick, mais il s'agit de les soutenir à tous les égards. Il s'agit de soutenir les personnes qui sont en négociations et les autres personnes du Nouveau-Brunswick et d'aboutir à une solution juste pour l'ensemble de la population. Merci, Monsieur le président.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre des Finances devrait se retourner, regarder la ministre de la Santé derrière lui et lui demander si nous connaissons une crise dans les soins de santé. Il parle de situations d'urgences. C'est ce que nous connaissons actuellement dans les soins de santé. C'est ce que nous connaissons actuellement dans les soins de santé, Monsieur le président. Nous connaissons une pénurie de personnel infirmier, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de professionnels de la santé. L'Hôpital régional de Saint John a dû apporter des changements à ses services d'urgence. L'Hôpital Dr Everett Chalmers ici à Fredericton a dû en faire de même. Le Moncton Hospital, le Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont... Je ne nomme que quelques-uns des établissements touchés par les pénuries. Ils ont tous besoin de personnel infirmier, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de professionnels de la santé.

Qui définit les urgences auxquelles peuvent être consacrés les fonds en question? J'imagine qu'il s'agit du premier ministre, car il veut utiliser les fonds pour plaire aux banquiers de New York et non pour nous permettre de recruter et de maintenir en poste...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, encore une fois, le chef de l'opposition cherche un problème là où il n'y en a pas. Monsieur le président, nous savons... Toutefois,



## Questions orales

Monsieur le président, nous convenons qu'une crise frappe les soins de santé. Or, la pénurie de main-d'oeuvre se fait sentir non seulement ici, mais aussi d'un bout à l'autre du pays. Il n'est pas possible d'y remédier en se penchant sur une seule question. Il n'est pas possible d'y remédier en ne faisant qu'augmenter les salaires. Nous devons soutenir la concurrence de chaque province du pays, Monsieur le président. Nous remédierons à la pénurie en déterminant les meilleures mesures que nous pouvons prendre, en déterminant la meilleure façon de procéder et en étant disposés à changer.

Monsieur le président, lorsque nous parlons de crise dans les soins de santé, nous devons traiter de toutes les questions afin de non seulement maintenir les soins de santé que nous fournissons actuellement, mais aussi les améliorer. Pour le moment, en ce qui concerne la question soulevée par le chef de l'opposition, des pénuries ont donné lieu à des changements liés aux services des urgences et aux activités hospitalières, lesquels pénuries étant toutefois engendrées par des circonstances non reliées aux activités normales des hôpitaux. Monsieur le président, une crise règne et elle nous fera penser, d'une façon différente, à la façon dont nous gérons les soins de santé et à la façon dont nous nous assurons, tous ensemble, que les soins de santé que nous fournissons répondent à tous les besoins des gens de notre province.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, le premier ministre dit qu'il n'y a pas de problème. Manifestement, il y en a un. Une crise règne à l'heure actuelle. Nous avons 26 conventions collectives qui ont expiré ou expireront sous peu.

En 2019-2020, 115 millions de dollars étaient disponibles pour des négociations collectives. En 2020-2021, 175 millions de dollars étaient disponibles. Pour l'exercice financier en cours, 163 millions de dollars sont prévus à cet égard. Des fonds sont disponibles. Des fonds sont disponibles pour la négociation de bonne foi des conventions collectives, afin que nous puissions garder dans la province tous nos diplômés en sciences infirmières, maintenir en poste notre personnel infirmier auxiliaire autorisé et faire du recrutement.

Nous connaissons une crise à l'heure actuelle. Nous devons y mettre fin tout de suite. Des fonds sont disponibles. Consacrerez-vous tous ces fonds à la conclusion de conventions collectives? Cela est essentiel pour les membres du personnel comme pour nous tous, et nous avons besoin de leur aide, Monsieur le premier ministre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis contente d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de certaines des observations du chef de l'opposition. J'ai sous les yeux un article de 2017 selon lequel des patients de l'Hôpital Dr Georges L. Dumont ont dû retourner chez eux en raison d'un surpeuplement. Monsieur le président, la situation ne s'est pas présentée du jour au lendemain. La situation ne s'est pas présentée du jour au lendemain.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Nous sommes disposés à travailler avec nos partenaires des RRS et certainement avec le gouvernement afin de faire notre possible à l'égard des négociations, mais nous n'allons pas négocier devant les médias, Monsieur le président. Les négociations ont lieu à la table de négociation et elles sont en cours. Nous continuerons de négocier.

Monsieur le président, je dirais également que les RRS prennent actuellement les mesures nécessaires pour gérer des situations très sérieuses dont d'autres gouvernements ont fait fi. Nous, nous agissons, Monsieur le président. Nous aimerions pouvoir régler la situation instantanément, mais ce n'est pas possible. Il s'agit d'un processus graduel. Merci.

[*Original*]

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, dans le budget, il y a un programme intitulé Provision pour fonds supplémentaires. En 2019-2020, un montant de 115 millions de dollars était disponible dans cette enveloppe. Le premier ministre n'a pas utilisé cet argent pour négocier de bonne foi des conventions collectives. En 2020-2021, un montant de 175 millions de dollars était disponible pour négocier de bonne foi des conventions collectives. Cette année, un montant de 163 millions de dollars est prévu pour négocier des conventions collectives.

Le mandat de cette enveloppe budgétaire est principalement de servir à négocier des conventions collectives. Cet argent est destiné à s'entendre avec la fonction publique et avec nos professionnels de la santé pour qu'ils puissent demeurer chez nous, travailler chez nous et y offrir les services essentiels. Cela permet d'éviter des crises et certainement une grève.

Je demande au premier ministre combien d'argent est disponible dans cette enveloppe budgétaire pour la convention collective en question.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je prends la parole essentiellement pour répéter ce que le ministre des Finances a dit au sujet des fonds en question. Le chef de l'opposition sait très bien que de tels fonds sont utilisés à des fins multiples, et il sait aussi très bien que la pandémie n'est pas terminée et que nous n'avons même pas encore senti toutes les conséquences des coûts liés à cette dernière. Ainsi, il faut examiner chaque accord et chaque négociation en prenant en compte l'ensemble des 50 000 employés, et le chef de l'opposition le sait également. Il ne s'agit pas d'un cas isolé où l'on peut simplement dire : D'accord, nous procéderons ainsi pour un tel groupe. Il y a 25 autres groupes, et il faut donc s'occuper de tous les enjeux en les plaçant dans leur contexte.

Je sais que pour le chef de l'opposition, la situation semble simple et facile à gérer parce que, à bien des égards, c'est l'impression que l'on a en tant qu'observateur lointain.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Toutefois, je sais qu'il connaît pertinemment la situation, car il a été membre de l'ancien gouvernement. Mis à part l'aspect politique et l'indignation, Monsieur le président, il s'avère que nous ferons ce qui est nécessaire parce que c'est notre devoir. Étant donné que nous avons besoin des travailleurs en première ligne pour s'occuper de la population, nous devons être justes envers chacun d'entre eux.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, l'aide financière de 1 % accordée par le premier ministre pour traverser la pandémie ne fait pas le poids. Étant donné que sur toute l'aide financière accordée au Nouveau-Brunswick, 99 % provenait du gouvernement fédéral, je ne vois pas pourquoi il utilise l'argument selon lequel cette aide est destinée à la situation pandémique.

Nous traversons une crise dans le secteur des soins de santé. Nous perdons nos diplômés, qui partent vers d'autres provinces plus attrayantes. Elles sont beaucoup plus concurrentielles. Les diplômés sont attirés par des incitatifs. Une somme de 162 millions de dollars est disponible pour les négociations collectives. Nous voulons garder les travailleurs dans la province, et je suis sûr que c'est ce que vous voulez également. Vous devez leur offrir des conditions de négociations équitables, et vous devez fournir des incitatifs pour qu'ils puissent rester dans la province, y vivre, y travailler et profiter de la qualité de vie.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, il y a probablement un élément sur lequel le chef de l'opposition et moi pouvons nous entendre. J'ai dit ici à la Chambre et j'ai dit pendant de nombreuses réunions et publiquement lors d'entrevues que nous devons nous assurer de comprendre tous les obstacles que rencontrent les gens qui vivent dans notre province et qui veulent aller ailleurs — nous devons comprendre les raisons. Cela comprend toute personne qui occupe un emploi, toute personne qui pourrait en occuper un ou toute personne qui veut revenir s'installer au Nouveau-Brunswick.

Ce que je dis, c'est qu'il faut examiner la situation sous tous les angles. Essayons de comprendre toutes les raisons qui poussent les gens à dire qu'ils ne peuvent pas travailler au Nouveau-Brunswick. Je veux jouer cartes sur table. Je suis sûr que le chef de l'opposition voudra jouer cartes sur table, sauf... Peut-être pas. Pour ma part, je me suis engagé à tout mettre sur la table et à avoir des discussions franches et ouvertes non seulement avec les régies de la santé, mais aussi avec tout groupe oeuvrant dans la province. Cela comprend des discussions avec le personnel de soins de santé afin que nous puissions comprendre sa situation et résoudre les difficultés qu'il rencontre, Monsieur le président, mais aussi, pour motiver les gens à venir, à travailler, à vivre et à rester au Nouveau-Brunswick.

[Original]

### SOINS DE SANTÉ

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, au cours des derniers jours, le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a demandé au gouvernement des mesures concrètes afin d'améliorer la situation des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Il a donné des pistes de solution directes, telles que l'idée de permettre à plus de professionnels d'aider notre système de santé. Il a de plus clairement indiqué la nécessité de se départir du test NCLEX, qui n'est pas représentatif de notre réalité.

La dernière fois qu'un président de conseil d'administration de réseau de santé s'est prononcé sur les soins de santé au Nouveau-Brunswick, il a été congédié. La ministre de la Santé a clairement dit que, si les gens ne pensent pas comme elle, ils n'ont pas leur place dans le système.

Bien que ce gouvernement ne semble pas être en accord avec les demandes du Réseau de santé Vitalité, la ministre va-t-elle faire la bonne chose, soit écouter, agir et ne pas congédier ceux et celles qui veulent aider le système de soins de santé au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis tellement reconnaissante de la question, Monsieur le président. Vous savez, c'est une question de point de vue. Le point de vue résume tout. Un point de vue pourrait justifier qu'une ministre de la Santé ait besoin d'une équipe qui l'aidera à réaliser les projets que le gouvernement a à coeur — les grandes solutions qu'il doit apporter au système de soins de santé. Un autre point de vue pourrait justifier que l'on juge simplement arbitraires des mesures que prend un ministre, comme dans le cas où les parlementaires d'en face, à l'époque où ils étaient au pouvoir, ont congédié Rino Volpé, mais ont en fait perdu le procès, je crois, dans le règlement de cette affaire.

Je ne travaille pas vraiment de cette façon. Ce n'est pas ma façon idéale de travailler. Toutefois, nous avons des problèmes pour lesquels nous devons trouver une solution. Le conseil d'administration de Vitalité a certainement exprimé certaines préoccupations dont nous avons discuté tout récemment, et même pas plus tard que le lundi férié, lorsque je me suis rendu au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont à Moncton. Nous nous attaquerons à toutes ces questions, Monsieur le président.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous savons tous que, même si le système de santé aux États-Unis peut avoir une certaine ressemblance

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

avec celui du Canada, il n'en demeure pas moins que la façon dont nous livrons les soins de santé au Canada et au Nouveau-Brunswick est bien différente de celle du système américain.

Sachant cela, le présent gouvernement conservateur continue à s'entêter à utiliser un test américain, qui n'est pas représentatif de la façon dont nous livrons les services ici, au Nouveau-Brunswick. Un examen canadien du baccalauréat en sciences infirmières existe ici, au Canada. Pourquoi ce gouvernement continue-t-il à privilégier un test américain, alors qu'il existe un test canadien, qui reflète la façon dont les soins de santé sont offerts ici?

Quand la ministre va-t-elle prendre ses responsabilités et s'assurer que le test canadien soit celui à être utilisé pour notre personnel infirmier de demain? Je parle du test canadien, Monsieur le président. La ministre de la Santé va-t-elle finir par comprendre que c'est le test canadien que nous devons utiliser pour être représentatif des besoins des soins de santé ici, au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les infirmières et infirmiers appartiennent à un organisme d'autoréglementation, et l'Association des infirmières et infirmiers supervise leurs titres de compétence. Le ministère de la Santé, sous la direction de notre ancien ministre, a fourni des fonds à l'Association des infirmières et infirmiers pour la traduction de tous ces documents. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de rôle à jouer ; toutefois, il doit y avoir un processus.

Je serais heureuse que Vitalité discute avec l'Association des infirmières et infirmiers pour expliquer ses positions, ses préoccupations et ses demandes de modification de l'examen NCLEX, car c'est à elle que le réseau de santé doit s'adresser. L'Association des infirmières et infirmiers est un organisme d'autoréglementation, et si Vitalité veut que l'examen soit modifié, c'est à elle que le réseau de santé doit s'adresser. Nous avons également encouragé la prise de mesures à ce sujet, Monsieur le président.

## LOYERS

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le ministre du Développement social a dit à la CBC la semaine dernière qu'il répondrait, d'ici à la fin de mai, aux recommandations contenues dans le rapport de la greffière du Conseil exécutif sur la situation du logement locatif . Cela n'a pas été fait.

La greffière a conclu que le marché du logement ne fonctionne pas pour tout le monde. Elle a constaté que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick font des choix difficiles pour rester dans leur logement. Elles sont obligées de sortir leurs enfants de la garderie, de



## Questions orales

renoncer à l'épicerie, d'éviter les soins dentaires et de renoncer à acheter des médicaments. Elle a entendu des témoignages de gens du Nouveau-Brunswick qui vivent dans la crainte permanente que leur loyer atteigne un niveau hors de leur portée, ce qui les laisserait sans logement.

Qu'est-ce que le ministre compte faire dès maintenant pour protéger les locataires d'un marché du logement qui les oblige à se priver et qui les force parfois à quitter leur logement?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face d'avoir soulevé la question, car il s'agit d'un enjeu important pour la province. Le fait que le premier ministre en a parlé dans son discours sur l'état de la province et l'énorme travail accompli par les fonctionnaires pour produire le rapport indiquent l'importance qui est accordée à cet enjeu. Je tiens à les remercier de tout le travail qu'ils ont accompli pour présenter ce rapport.

Monsieur le président, nous n'attendons pas une date et une heure précises pour commencer à résoudre les problèmes de la population du Nouveau-Brunswick. Nous agissons dès maintenant. En fait, nous donnons suite dès maintenant à un certain nombre de recommandations qui ont été présentées afin d'améliorer le système et d'aider les gens à comprendre quels sont leurs droits ainsi que leurs responsabilités, et comment ils peuvent régler certaines des difficultés qu'ils rencontrent actuellement.

Le gouvernement présentera en temps voulu un document et les décisions qu'il a prises sur le rapport qui lui a été remis. Je suis heureux que la question soit posée ici aujourd'hui. Je demande au député d'en face de faire preuve de patience un tant soit peu, car nous nous efforçons actuellement d'aider les gens à surmonter les conséquences...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le ministre a fini par me faire perdre patience à cause de sa façon de traiter la question.

La greffière du Conseil exécutif a constaté dans son enquête que les locataires ne se sentent pas protégés. Ce n'est pas étonnant qu'ils en perdent le sommeil parce qu'ils craignent que la prochaine augmentation de loyer ne les mette à la rue ou qu'un avis d'expulsion n'en fasse de même. De nombreux locataires n'ont aucune protection contre les expulsions arbitraires. Des gens de ma circonscription ont été expulsés parce qu'un propriétaire voulait loger un parent dans leur appartement. Des gens de ma circonscription ont été expulsés parce qu'on leur a dit que les enfants étaient trop bruyants. Des gens de ma circonscription ont été expulsés parce qu'ils se sont plaints de moisissure noire dans leur appartement au sous-sol. Des gens de ma circonscription ont été expulsés sans aucune raison apparente.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Les gens ont besoin de se sentir en sécurité chez eux, Monsieur le président. Que compte faire le ministre du Développement social maintenant — tout de suite — pour protéger les locataires contre les expulsions arbitraires?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Encore une fois, je remercie beaucoup le député pour la question, Monsieur le président. Je vous dirai qu'en ce moment, il y a beaucoup de mesures qui sont prises pour aider les gens à surmonter les situations qui se présentent à eux.

Si une situation exige que les gens communiquent avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour que celui-ci les aide à résoudre un problème, ils peuvent le faire dès maintenant. Monsieur le président, l'une des recommandations formulées est de fournir aux groupes de défense des outils et des renseignements pour les aider à protéger les personnes vulnérables au sein de la population.

L'une des mesures dont je suis le plus fier, Monsieur le président, est la signature par le gouvernement provincial d'une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Allocation canadienne pour le logement. À l'heure actuelle, l'argent est versé aux personnes qui en ont le plus besoin pour les aider à payer leur loyer et à joindre les deux bouts. Le gouvernement actuel aidera 6 600 personnes du Nouveau-Brunswick et investira 98 millions de dollars pendant la durée du programme. Actuellement, des personnes reçoivent cet argent.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, le manque de services de police appropriés dans les régions rurales suscite de plus en plus de préoccupations chez des maires, des conseillers, des représentants des services régionaux et de la population. Tout au long de mon parcours en tant que conseiller municipal, maire suppléant et, maintenant, député, j'ai constaté une diminution continue des services de police communautaires et des effectifs disponibles pour répondre dans des délais raisonnables aux graves situations qui se présentent.

Pas plus tard que la semaine dernière, une grave situation est survenue à la clinique de santé de Minto, à savoir l'agression d'un professionnel de la santé pendant la prestation de soins médicaux. La GRC a mis plus de 30 minutes à se rendre sur les lieux en réponse à un appel au 911. Ma question s'adresse au ministre de la Sécurité publique. Qu'envisage de faire le gouvernement afin de résoudre le problème très grave, qui influe directement sur la sécurité publique dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Merci, Monsieur le président. En ce qui concerne la situation dont parle le député, comme il le sait, je ne peux pas discuter d'un cas particulier de maintien de l'ordre



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

qui pourrait entraîner des accusations. Je peux vous dire ceci : La sécurité de la population importe beaucoup au gouvernement actuel. Des questions se présentent et nous les examinons.

Neuf corps de police municipaux veillent au maintien de l'ordre dans des régions correspondant à 3 % de la superficie provinciale, où habitent 30 % de la population. La GRC veille au maintien de l'ordre dans le reste de la province, à savoir 97 % de la superficie provinciale, où habitent 70 % de la population. Le Nouveau-Brunswick n'a pas de corps de police provincial. Il y a la GRC et les corps de police municipaux. Toutefois, quand de tels retards sont occasionnés, j'entends parler de préoccupations à l'égard des services de police. J'ai discuté avec mon collègue, le ministre responsable de la réforme municipale. Nous croyons que la réforme municipale doit traiter des services de police. La situation doit être bien examinée et elle le sera.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Ma deuxième question s'adresse à la ministre de la Santé. En raison de la violence toujours croissante contre le personnel infirmier et des agressions de plus en plus fréquentes contre des professionnels de la santé, il est clair qu'il faut prendre des mesures à cet égard. Un grand nombre d'entreprises du secteur privé et d'établissements du secteur public ont une forme quelconque de sécurité afin d'atténuer les effets des situations semblables. Je sais que des hôpitaux en milieu urbain disposent de personnel assurant un certain niveau de sécurité, qui, franchement, est souvent insuffisant, mais les cliniques en milieu rural sont laissées entièrement à elles-mêmes. Quand, à cela, s'ajoutent des délais d'intervention inacceptables de la GRC, le problème s'aggrave. Monsieur le président, franchement, je suis préoccupé par la possibilité que de graves situations semblables continuent à survenir et deviennent de plus en plus graves.

Je demande ceci à la ministre de la Santé : Qu'envisage de faire le gouvernement actuel pour résoudre le problème croissant de la violence contre le personnel infirmier et les autres professionnels de la santé?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis très reconnaissante de la question, car j'éprouve les mêmes préoccupations que le député d'en face. Nous avons certainement discuté de la violence en milieu de travail avec le Syndicat des infirmières et infirmiers et l'Association des infirmières et infirmiers. Nous sommes conscients qu'il nous faut, en effet, des protocoles de sécurité. Dans des situations semblables, les RRS suivent un protocole. Toutefois, je crois que nous pouvons renforcer l'approche. Je suis certainement tout à fait disposée à examiner les possibilités de solution que nous pouvons mettre en oeuvre. Il est difficile de déterminer la nécessité d'un service de sécurité à temps plein pour réagir à des situations qui se produisent de temps à autre. Je sais que nous pourrions analyser exhaustivement la

situation à l'aide des RRS afin de déterminer ce que nous pouvons faire pour minimiser les risques. Merci, Monsieur le président.

### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, Chris Curran, président de la section locale 1251 du SCFP, a déclaré que les membres sont sans contrat depuis près de quatre ans. Il a accusé le gouvernement d'avoir refusé de négocier équitablement, et a déclaré publiquement que le premier ministre Higgs « veut forcer la grève sur nos travailleurs essentiels » — la province et le public. M. Curran a ajouté : « C'est incroyable et immoral. » Monsieur le président, c'est peut-être tout cela, mais c'est également téméraire.

Nous avons maintenant six sections locales dans une impasse et d'autres le seront bientôt. Le premier ministre a dit qu'il préférerait recourir aux compressions avant de s'attaquer aux salaires, ou aux gains d'efficacité, comme il aime le dire. N'oublions pas qu'il a dit aux travailleurs de quitter la province s'ils voulaient obtenir de meilleurs salaires. Monsieur le président, pourquoi le premier ministre est-il prêt à courir le risque que des travailleurs essentiels déclenchent une grève alors que la province est en pleine pandémie? Quand reconnaîtra-t-il son erreur dans ce dossier et quand reviendra-t-il à la table avec une proposition raisonnable?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce serait vraiment intéressant si l'opposition pouvait présenter de nouveaux éléments. La situation dont j'ai parlé se résume au fait que, pour gérer les soins de santé dans l'avenir, nous devons sortir des sentiers battus. Les parlementaires de l'opposition peuvent interpréter cela comme ils veulent, et ils peuvent ressasser leur même vieille rengaine.

Toutefois, Monsieur le président, nous avons traversé la pandémie de COVID-19 en équipe parce que nous avons adopté une démarche originale par rapport aux autres parties du pays, et je suis fier de chaque personne de cette province qui a fait de ce projet une réalité, y compris les personnes ici présentes. Alors, Monsieur le président, on doit passer à l'étape suivante et se poser la question suivante : Eh bien, comment pouvons-nous résoudre les difficultés liées aux soins de santé? Comment pouvons-nous nous assurer que nous avons un système de soins de santé digne de ce nom? Nous sommes conscients de la situation que traverse tout le pays, et j'encourage les parlementaires d'en face à jeter un coup d'oeil aux quatre coins du pays et à se poser la question suivante : Quels sont les défis qui se présentent?

Nous avons des possibilités uniques. Nous avons des défis uniques dans notre province, mais nous pouvons affronter tous ces défis et les surmonter. Toutefois, Monsieur le président, nous n'y parviendrons pas en adoptant le même programme que les

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

parlementaires de l'autre côté de la Chambre, le bon vieux programme qu'ils véhiculent encore dans la province. Nous relèverons les défis pour l'avenir.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

